

« rivieres de Rhosne et de Saone, lesquelles sont droit
« des deux coustez et bouts du fil dudict conduit, sont
« grandement basses au regard d'icelluy conduit. Or,
« vouloir dire que l'eau venoit de dessus devers la reclusi-
« serie de Saint Sebastien, on n'apperçoit aujourd'hui
« aucune eau de ce costé là. On ne peut encore veoyr
« jusques où s'extend ledict conduit vers lesdictes rivieres
« à cause de la couverture de terre, que le dedans en
« quelque part est comble. On edificera, *ut est spes*, plus
« avant en celle rue, *quia hinc prospectus dives*, et pourra
« l'on veoyr comme et jusques où ledict conduit s'extend
« plus avant, et de ce on pourra conjecturer quelque chose
« mieulx. Aultres disoient que ce devoit estre *meatus sub-*
« *terraneus* pour mettre gens hors pour faire saillie sur
« ennemys, et prend l'on argument de l'auteur suffisante
« pour grand homme. Il est possible que ainsi fust; mais je
« ne y peulx condescendre, attendu le lieu et le traict ou
« ledict conduit tire d'ung costé et d'autre. Si, en décou-
« vrant plus avant ledict conduit, on trouvoit des pertuys
« en icelluy anciennement faits, servans pour dériver eau
« pour en faire couler es maisons et rues voisines, il y
« auroit apparence que ce seroit conduit d'eau. Fauldroit
« regarder si de la Reclusiere ou de plus avant y auroit
« eau qui peust venir là.

« *Melius cogitans*, je regarde que dedans et à costé de
« ladite porte Saint Marcel, item à l'hospital Sainte
« Catherine, item au monastere des nonayns de la Deserte,
« y a belles fonteynes qui viennent de *illo* colle de Saint
« Sebastien, et pourroit estre que icelles fonteynes tum-
« boient audict aqueduct : *et quidquid sit*, ce lieu où fust
« construit cest aqueduct ou conduit, *fuit, mea opinione*,
« *insignis*, et là devoit estre le palais d'ung grand Romain.